

## DEMANDE DE PASSEPORT

Pièces à présenter le jour du rendez-vous à l'annexe de la mairie

6 rue Félix Desnoyers – 45170 Neuville-Aux-Bois

(**prise de RDV sur : [rendezvousonline.fr](https://rendezvousonline.fr)**)

**Votre carte d'identité en cours de validité (ou périmée depuis moins de 5 ans) ou ancien passeport biométrique ou électronique ;**

**Dans les autres cas, une copie intégrale de l'acte de naissance daté de moins de 3 mois** (à demander à la commune du lieu de naissance si commune de naissance non reliée à COMEDEC).

**L'original (version papier) d'un justificatif de domicile daté de moins d'un an, à votre nom personnel et adresse précise : Dernier avis d'imposition sur revenus ou taxe d'habitation ou taxe foncière ou facture d'électricité, de gaz, de téléphone (échancier non accepté).**

- En cas d'hébergement au domicile d'une tierce personne, y compris les parents pour une personne majeure :
  - o un justificatif de domicile (voir ci-dessus) de la personne qui vous héberge ;
  - o une copie de la carte d'identité ou du passeport de l'hébergeant,
  - o une attestation sur l'honneur (sur papier libre) de l'hébergeant précisant la date d'hébergement qui doit être supérieure à trois mois.

**1 photo d'identité datant de moins de 6 mois**, en couleur, de format 35 x 45 mm, prise de face, en gros plan, tête nue, sans lunettes, sans sourire, le visage dégagé et centré, sur fond clair, neutre et uni.

**En cas de renouvellement : le passeport périmé** ou la déclaration de perte (établie à la mairie du domicile) ou la déclaration de vol (établie en gendarmerie) ; En cas de perte ou vol du passeport, présenter la carte d'identité ou le permis de conduire ou la carte vitale la carte de bus.

**Timbre fiscal de 86 euros** pour une personne majeure, ou **42 euros pour jeune de 15 à 17 ans, ou 17 euros pour un mineur jusqu'à 14 ans**. Possibilité d'acheter le timbre en ligne sur le site « [service-public.fr](https://service-public.fr) ». Le renouvellement du passeport est gratuit pour changement d'adresse ou d'état civil jusqu'à la date de validité du passeport en cours.

### **Le formulaire de demande de passeport :**

Remplir en ligne la « **pré-demande** » sur le site [service-public.fr](https://service-public.fr) **et l'imprimer** (si impression impossible, fournir au moins le numéro de votre pré-demande).

**Bon à savoir → LA POSTE de Neuville-Aux-Bois en sa compétence de « Maison de services » peut réaliser votre pré-demande ET imprimer toutes les pièces justificatives à présenter en mairie pour le jour du rendez-vous.**

N.B. Pour la demande de passeport d'une personne mineure, sa présence est obligatoire lors du rendez-vous fixé en mairie et la carte d'identité (ou passeport) du parent l'accompagnant sera demandé(e) également.

==--==--==--==--==

**Cette liste de pièces justificatives est d'ordre général. Vous pourrez trouver le détail selon votre cas particulier sur le site en ligne « [service-public.fr](https://service-public.fr) ».** Par exemple, des pièces complémentaires peuvent être demandées telles que la preuve de la nationalité française, un jugement de divorce fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale...